

Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Samedi, 12 septembre, 2020 - 18:49

Point sanitaire

- **Samedi 12 septembre** : aucun test de dépistage n'a été réalisé aujourd'hui.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

26

cas confirmés
(dont 26 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

13 463

tests réalisés
depuis le 18 mars

147

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

- **Les vols réguliers internationaux** au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont suspendus au moins jusqu'au 27 mars 2021. Seules sont programmées des liaisons avec la **Métropole** (et Sydney, principalement pour des évacuations sanitaires). Des liaisons ponctuelles seront organisées avec le Vanuatu (fin septembre et en novembre) et la Polynésie française (début octobre et en décembre).

- Toute personne désirant **venir en Nouvelle-Calédonie** (ressortissant français ou étranger qui réside en Nouvelle-Calédonie uniquement) **ou en partir**, doit contacter son **point de vente habituel ou les compagnies aériennes Air France ou Aircalin** pour acquérir un titre de transport et/ou confirmer sa réservation.
- Une **quatorzaine obligatoire** dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement est toujours en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour les passagers en provenance de Wallis-et-Futuna.
- **Les professionnels** indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent bénéficier d'un **protocole spécifique** pour obtenir une quatorzaine adaptée durant leur court séjour (30 jours maximum) en Nouvelle-Calédonie.

Pour tout savoir sur **les arrivées en Nouvelle-Calédonie**, [CLIQUER ICI](#).
Pour tout savoir sur **les départs de Nouvelle-Calédonie**, [CLIQUER ICI](#).

Les voyageurs peuvent écrire, **en cas d'urgence uniquement**, à l'adresse email arriveedepartnc@gouv.nc (cette adresse ne traite que les urgences, pas les questions)

[Questions relatives aux courts séjours des professionnels](#) : pcofret@gouv.nc

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [Arrêté mesures Covid-19 du 23 mars.pdf](#) (482.08 Ko)

 [Arrêté n° 2020-4906 du 03-04-2020 modifiant l'arrêté n° 2020-4608 du 23-03-2020.pdf](#) (55.81 Ko)

 [JONC-Arrêté du 19-04-2020.pdf](#) (107.7 Ko)

 [Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020.pdf](#) (335.72 Ko)

 [Arrêté 2020-6436 du 14 mai 2020.pdf](#) (207.04 Ko)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

LIENS UTILES



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie





Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité